Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Budget initial

2024-2025

Comité de répartition des ressources extraordinaire	le 2 juillet 2024
Conseil d'administration	**le 27 août 2024**
Comité consultatif de gestion	le 24 septembre 2024

Source : SRF
Août 2024

Faits saillants

A. AVIS AU LECTEUR

Le présent budget initial s'appuie sur les règles budgétaires et les paramètres initiaux du MEQ pour 2024-2025, tels que déposés le 18 juillet 2024.

Ce budget s'appuie également sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources établis par le CSSMI pour l'année 2024-2025, conformément à son processus budgétaire et à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le budget initial est présenté selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui sous-tendent le régime financier des centres de services scolaires.

De plus, ce budget respecte les conditions habituelles d'équilibre budgétaire exigées par le MEQ.

B. RÈGLES BUDGÉTAIRES ET PARAMÈTRES DE INITIAUX DU MEQ POUR L'ANNÉE 2024-2025

La présente section a pour objectif de faire un résumé des principales modifications des règles budgétaires et des paramètres initiaux du MEQ.

1. FONCTIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2024-2025 À 2026-2027

- Sauf exception, le financement des dépenses salariales et non salariales a été indexé pour l'année 2024-2025.

- Certains changements concernent les mesures dédiées, protégées ou sans contraintes, soient :
  - Ajout de nouvelles mesures;
  - Bonification de mesures;
  - Modification de mesures;
  - Regroupement ou retrait de mesures.

  (Annexe A)

- Les nouvelles mesures reliées aux renouvellements des conventions collectives 2023-2028 ne sont pas incluses dans les règles budgétaires et les paramètres initiaux, elles seront intégrées ultérieurement lors d'un amendement des règles budgétaires 2024-2025.

  De plus, l'indexation des mesures reliées aux conventions collectives 2020-2023 sera intégrée à cet amendement.

- Les sommes octroyées pour la mesure 15026 – Plan de rattrapage de l'année 2024-2025 totalisant 3 M$, peuvent être dépensées jusqu'au 30 juin 2025, contrairement aux soldes de l'année 2023-2024 qui doivent être dépensés avant le 30 novembre 2024.

- La clientèle considérée à la FGA pour le financement de l'allocation de base pour les activités éducatives (enveloppe fermée) a été modifiée.

- La poursuite du programme Offensive construction est confirmé pour l'année 2024-2025.

- Le modèle de financement pour les élèves HDAA est maintenu pour l'année 2024-2025. Cependant, le MEQ mentionne que des travaux devant mener à un nouveau modèle de financement pour les services aux élèves ayant des besoins particuliers sont toujours en cours. Leurs conclusions pourraient mener à la mise en place de nouvelles normes d'allocation au cours des présentes règles budgétaires triennales.

2. INVESTISSEMENTS 2024-2025 À 2026-2027

- Une diminution de (14,6 M$) des sommes allouées aux maintiens d'actifs est constatée. À cette réduction de subventions s'ajoutent de nouvelles directives à respecter. Ces modifications auront des impacts importants sur la réalisation des projets.

- Une diminution du montant alloué pour l'acquisition de mobilier, appareillage et outillage (MAO) et des autres allocations supplémentaires d'un montant global de (550 k$).

- Un montant de 2,5 M$ est alloué pour l'acquisition de matériel didactique pour le nouveau programme – Culture et citoyenneté québécoise.

(Annexe B)

C. SOMMAIRE DU BUDGET

1. LA SYNTHÈSE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Le présent budget renferme les crédits qui seront disponibles pour l'année scolaire 2024-2025. **Ces crédits totalisent 691,5 M$ de revenus et 693,3 M$ de dépenses. Le déficit de 1,8 M$ est autorisé par le MEQ.**

Les revenus font l'objet d'une répartition budgétaire prévoyant :

- **76,6 % en allocations du Ministère;**
- **16,9 % pour la taxe scolaire;**
- **6,5 % d'autres revenus;**

De plus, la répartition budgétaire des dépenses prévoit :

- **84,2 % des budgets consacrés aux établissements;**
- **4,7 % au transport scolaire;**
- **7,6 % au service de la dette;**
- **3,5 % à l'administration (excluant l'administration des établissements).**

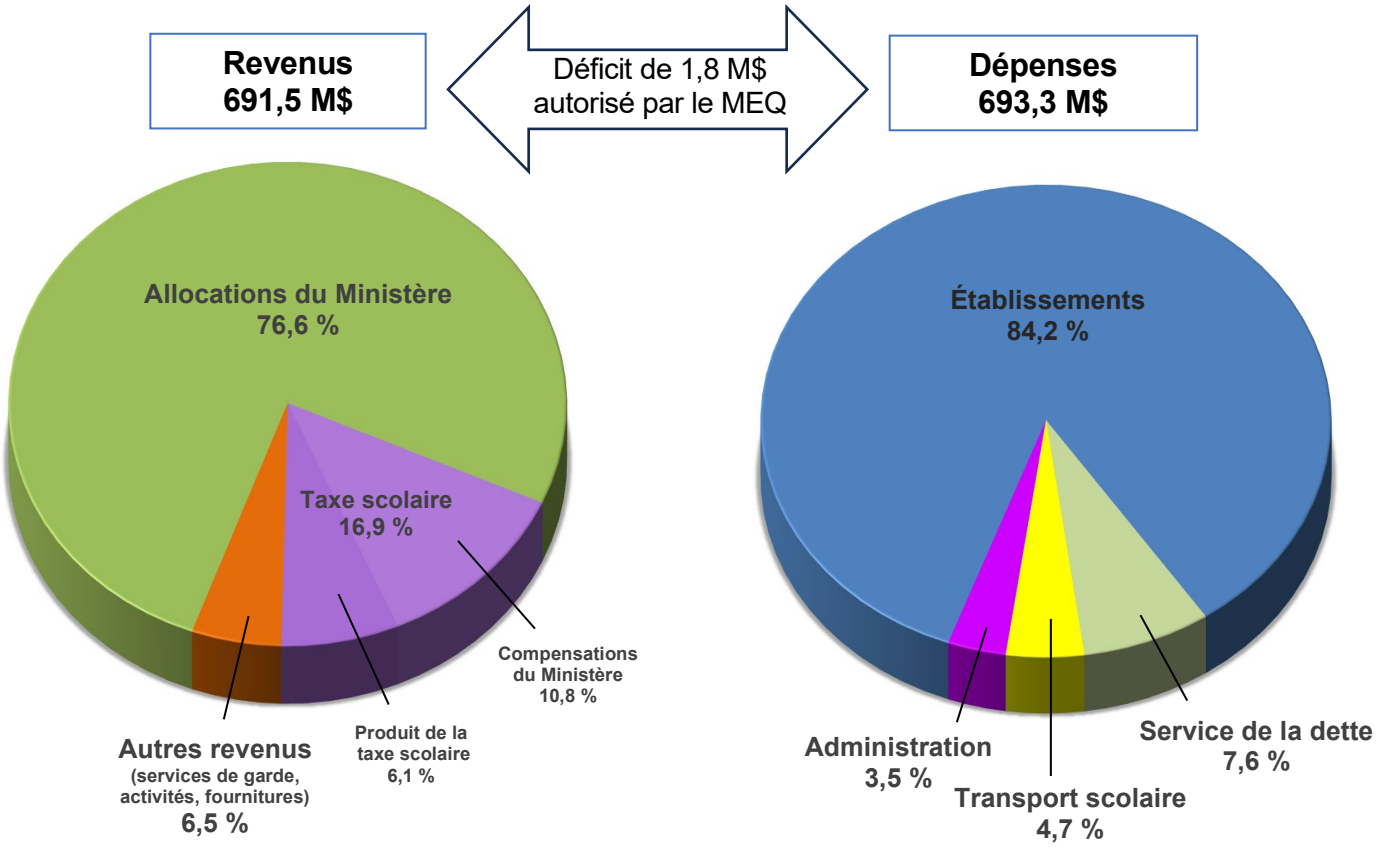

2. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES*

Les effectifs scolaires sur lesquels s'appuie le budget initial pour l'année 2024-2025 totalisent 43 361, ce qui présente une **croissance scolaire globale prévisionnelle de 623 élèves**.

	2023-2024	**2024-2025**	Écart
Préscolaire	3 336	**3 381**	45
Primaire	21 236	**20 992**	(244)
Secondaire général	15 885	**16 491**	606
Adultes en formation générale	1 116	**1 116**	0
Formation professionnelle	1 165	**1 381**	216
TOTAL	42 738	**43 361**	623

***** Excluant la clientèle autofinancée.

3. LA TAXE SCOLAIRE

- Les faits saillants de la taxe scolaire pour l'année 2024-2025 sont :
  - Diminution du taux de taxation à 0,09152 $ (0,09730 $ en 2023-2024) par 100 $ d'évaluation uniformisée ajustée de l'immeuble qui excède 25 000 $.
  - Maintien de l'exemption récurrente de l'ordre de 25 000 $ sur la valeur des immeubles imposables.
  - Maintien à 10 % du taux d'intérêt applicable pour l'année 2024-2025 sur les comptes de taxe scolaire en souffrance.

- Le compte de taxe scolaire d'une propriété moyenne située sur le territoire du CSSMI augmentera de 16 $, soit 4,1 % en 2024-2025. Cette augmentation est attribuable à la hausse de l'évaluation des propriétés.

  (Annexe C)

4. LES BUDGETS ADOPTÉS PAR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Le présent budget renferme les crédits budgétaires des établissements.

Les budgets sont en équilibre et ont été adoptés par les conseils d'établissement.

Conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* et à la délégation de pouvoirs (SIP-08 #98), le directeur général a approuvé les budgets des établissements le 28 juin 2024.

5. LES ÉVENTUALITÉS

Certains éléments importants pourraient avoir un impact sur les hypothèses utilisées pour élaborer le budget initial 2024-2025, notamment :

- L'ouverture en cours d'année du nouveau centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Sainte-Thérèse et le financement qui sera alloué par le MEQ;
- Le niveau de financement qui sera alloué par le MEQ pour le paiement des rétroactivités salariales reliées aux renouvellements des conventions collectives ;
- Les impacts financiers occasionnés par le transfert de l'équipement roulant vers le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), s`il y a lieu;
- La confirmation par le MEQ des allocations reliées aux nouvelles conventions collectives ou de toute autre allocation en cours d'année;
- Toute annonce gouvernementale ayant une incidence sur les crédits budgétaires du CSSMI;
- Les nouvelles directives du MEQ en matière de gestion financière, s'il y a lieu;
- L'application de nouvelles normes comptables, s'il y a lieu;
- L'approche des gestionnaires sur l'utilisation de leur budget;
- Les éléments suivants qui seront connus précisément uniquement lors de la préparation du rapport financier :
  - Service de la dette (intérêts sur les comptes de taxe scolaire, intérêts sur les emprunts temporaires, frais financiers, etc.);
  - Variation de la provision pour avantages sociaux futurs;
  - Absentéisme à long terme;
  - Consommation énergétique;
  - Dons de terrains qui pourraient être officialisés avant le 30 juin;
- Tout autre élément inconnu au moment de préparer le budget initial.

Le budget révisé qui sera présenté au comité de vérification de février 2025 fera état de l'évolution de la situation financière du CSSMI en cours d'année.

6. ENJEUX BUDGÉTAIRES POUR LES ANNÉES 2025-2026 ET SUIVANTES

Les décisions financières qui seront prises pour les années 2025-2026 et suivantes devront tenir compte des projets d'investissements majeurs qui auront un impact sur le budget de fonctionnement du CSSMI au cours des prochaines années, notamment :

- Constructions de plusieurs écoles primaires et d'une école secondaire;
- Agrandissement de plusieurs écoles primaires et d'une école secondaire.

Ces projets sont accordés par le MEQ à la suite d'une croissance de la clientèle, qui engendrera une augmentation du financement. Comme la croissance de la clientèle s'échelonne sur les années qui précèdent l'ouverture ou l'agrandissement des établissements, elle peut engendrer des marges de manœuvre budgétaires. Une analyse sera effectuée annuellement afin d'évaluer cet enjeu.

Synthèse des crédits budgétaires

CSSMI

BUDGET INITIAL

2024-2025

	Budget révisé 2023-2024 $	Budget initial 2024-2025 $
LES REVENUS		
- Les allocations du MEQ	459 149 032	**529 511 344**
- Les revenus spécifiques	46 256 759	**44 887 972**
- La taxe scolaire		
Le produit de la taxe scolaire	40 247 269	42 159 644
Subvention d'équilibre fiscale	60 876 786	58 895 877
Compensation pour limitation de la hausse de la taxe scolaire (m17042)	11 462 907	16 073 137
Sous-total	**112 586 962**	**117 128 658**
TOTAL:	617 992 753	**691 527 974**
LES DÉPENSES		
- Les écoles primaires	253 272 164	**288 180 746**
- Les écoles secondaires	165 324 223	**187 332 873**
- Les centres de formation générale aux adultes	14 662 374	**15 706 358**
- Les centres de formation professionnelle	23 309 393	**29 817 734**
- Les services	21 075 400	**22 357 423**
- Les dépenses d'établissement gérées en fidéicommis	54 024 684	**60 096 050**
- Les dépenses corporatives	4 954 069	**5 557 576**
- Le transport scolaire	28 943 703	**32 711 027**
- Le service de la dette	55 329 189	**52 493 195**
- Les dépenses non attribuables à un centre de coûts	550 000	**550 000**
- Les ristournes générales de taxes (non spécifiquement imputées)	(2 075 554)	**(2 137 821)**
- Rétention *a priori* non distribuée	-	**1 555 672**
TOTAL :	619 369 646	**694 220 835**
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice (autorisé par le MEQ) avant Autres éléments	(1 376 893)	**(2 692 861)**
Autres éléments		
- Don de terrain de la nouvelle école primaire de Mirabel - Domaine-Vert Nord 2	2 300 000	-
- Anticipation de surplus	890 000	890 000
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice (autorisé par le MEQ)	**1 813 107**	**(1 802 861)**
Déficit maximum autorisé par le MEQ :		
Appropriation de surplus accumulés autorisée par le MEQ		**(4 873 119)**

Centre de services scolaire des Mille-Îles
Québec

Analyse des écarts budgétaires
Budget initial 2024-2025 vs Budget révisé 2023-2024

	$ Budget révisé	$ Budget initial	$ Écart
Excédent des dépenses sur les revenus	1 813 107	(1 802 861)	(3 615 968)
ÉCART NET À EXPLIQUER	1 813 107	(1 802 861)	(3 615 968)

1- Renversement des éléments non récurrents 2023-2024

- Don de terrain pour la nouvelle école primaire de Mirabel DVN2	(2 300 000)	
- Divers	48 596	
Impact net sur le budget initial 2024-2025		**(2 251 404)**

2- Mise à jour des enveloppes selon les O.O.P.C. et autres ajustements techniques
(incluant indexation)

Mise à jour des autres enveloppes selon les coûts de système (net des ajustements de subvention)	(377 413)	
Anticipation du déficit de transport au 30 juin 2025	(350 000)	
Réévaluation du service de la dette (amortissement et intérêts)	(637 151)	
Impact net sur le budget initial 2024-2025		**(1 364 564)**

Impact budgétaire net au budget initial 2024-2025	**(3 615 968)**

Annexes

MESURES DÉDIÉES, PROTÉGÉES, CONVENTIONNÉES ET AUTRES

ANNÉE 2024-2025

Mesure	Catégorie (Note 1)	Description	2023-2024 a priori et a posteriori	2024-2025 a priori et a posteriori
			$	$
Famille - Appui à la réussite éducative				
15001		Seuil minimal de services aux élèves - Organismes scolaires	3 380 950	3 612 287
15002		Services professionnels - Organismes scolaires	1 422 716	1 907 999
15010 - Milieu défavorisé				
15011	D	Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé	302 554	297 249
15012	P	Aide alimentaire	1 006 297	1 083 248
15014	D	Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé	N/A	49 892
15015	D	Réussite en lecture, en écriture et en mathématique au primaire	952 873	950 206
15020 - Soutien à la persévérance				
15021	P	Volet 1 : Programme de tutorat primaire et secondaire	1 990 832	2 121 785
15021	P	Volet 2 : Programme de tutorat FGA et FP	273 644	291 020
		Volet 3 : Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé (voir M15014)	52 973	N/A
15023	D	À l'école, on bouge!	840 452	913 303
15024	D	Aide aux parents	150 815	160 866
15025	D	Seuil minimal de services pour les écoles	13 341 454	14 584 104
15026		Volet 1 : Plan de rattrapage - Services d'accompagnement et de tutorat	3 745 666	N/A
15026		Volet 2 : Plan de rattrapage - Activités éducatives spécialisées pour les EHDAA	6 603 069	2 928 668
15026		Volet 3 : Plan de rattrapage - Services d'accueil e de soutien à l'apprentissage du français	176 005	50 569
15026		Volet 4 : Plan de rattrapage - Soutien à la persévérance en FGA et FP	152 678	N/A
15026		Cours d'été	N/A	230 000
15027	P	Soutien à la réussite éducative des élèves doués	364 320	393 962
15028	P	Activités parascolaires au secondaire	4 713 904	5 107 085
15030 - Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école				
15031	P	Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	195 330	211 586
15040 - Projets pédagogiques particuliers				
15041		Parcours de formation axée sur l'emploi	94 046	126 882
15043		Fréquentation et réussite des jeunes en formation professionnelle	94 810	N/A
15044		Activités d'exploration professionnelle pour les adultes en formation générale	3 736	N/A
15050 - Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration				
15051		Accueil et francisation - montant *a priori*	1 027 335	1 616 352
15052		Accueil et francisation - montant *a posteriori*	300 000	300 000
15055	D	Agents de soutien à l'accueil et à l'intégration des élèves immigrants	136 480	145 677
15080 - Développement pédagogique et numérique				
15082		Ressources éducatives numériques	411 843	443 115
15083		RÉCIT	273 217	294 673
15084	D	Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques	562 525	605 239
15086		Soutenir le leadership « pédagonumérique » à la FGJ et à la FGA	130 801	149 853
15087		Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie	728 640	813 293
15100 - Lecture à l'école				
15103	P	Volet 1 : Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires	618 737	668 729
15103	P	Volet 2 : Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (enseignants)	413 106	428 313
15140 - Mesures liées aux conditions de travail				
15144	C	Compensation liée à l'organisation des groupes en FGA	72 594	72 594
15145	C	Perfectionnement du personnel professionnel	45 556	45 556
15148	C	Soutien enseignants spécialistes préscolaire et primaire	653 860	653 860
15150 - Mesures liées à l'insertion professionnelle				
15152	C	Insertion des enseignants en début de carrière	331 118	331 118
15153	D	Soutien à l'organisation du programme de mentorat	223 306	223 306
15154	C	Libération occasionnelle d'enseignants mentorés	361 607	361 607
15155	C	Enseignants mentors	1 454 805	1 454 805
15156		Octroi de contrats de suppléance	779 849	2 073 034
15157	???	Aides à la classe	420 592	7 411 829
???	???	Ressources à demi-temps	N/A	542 683
15158 v1		Soutien aux actions de valorisation	100 552	301 884
15158 v2		Bienveillance au sein des équipes	108 826	115 771
15158 v3		Collaboration entre les membres des équipes	N/A	105 300
15160 Activités éducatives innovantes en FGA				
15161	D	Soutien au rehaussement et au maintien des comp. en littératie des adultes	48 639	52 330
15166	D	Accroche-toi en formation générale adulte	437 670	475 226
15167		Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les centres d'éducation des adultes	8 755	N/A
15168	D	Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire	269 177	309 796
15170 - Mesures liées aux conditions de travail				
15171	C	Surveillance au préscolaire et au primaire	1 004 583	2 274 529
15173	C	Encadrement des stagiaires - personnel de soutien	135 862	135 862
15176	C	Santé et mieux-être	18 380	18 380
15178		Incitatifs financiers et mesure admin. pour atténuer les effets de la rareté de main-d'oeuvre	À venir	-
15179		Entente rareté de main-d'œuvre	856 837	-
15180 - Activités culturelles				
15182	D	La culture à l'école - ateliers culturels - montant *a priori*	56 415	60 478
15186	P	Sorties scolaires en milieu culturel	1 296 482	1 401 876

Mesure	Catégorie (Note 1)	Description	2023-2024 a priori et a posteriori	2024-2025 a priori et a posteriori
15190 - Activités éducatives innovantes en formation professionnelle				
15191 v1	D	Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de RAC et compétences en FP	55 398	212 137
15191 v2		Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle	123 879	N/A
15193		Récit régional en formation professionnelle	125 541	134 559
15194		Soutien aux services aux entreprises	146 597	155 979
15197	D	Accroche-toi en formation professionnelle	482 640	637 394
15199		Soutien aux initiatives pour offrir formation à temps partiel en santé	50 000	50 000
15200 - Soutien au déploiement des contenus et activités obligatoires				
15200 v1		Volet 1 - Éducation à la sexualité	108 575	120 511
15200 v2		Volet 2 - Contenus en orientation scolaire et professionnelle	22 153	24 108
15200 v3		Volet 2 - Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	25 272	29 371
15230 Programmes et projets particuliers				
15231	D	École accessible et inspirante	1 793 591	1 948 710
15232	P	Soutien financier aux programmes et projets particuliers	À venir	1 379 473
		Total	**56 080 919**	**63 600 021**
Famille - Adaptation scolaire				
15310 - Intégration des élèves				
15311		Services d'intégration en classe ordinaire des élèves H	950 960	956 033
15312	D	Soutien à l'intégration en classe ordinaire des EHDAA	408 053	441 300
15313	P	Soutien à l'ajout de classes spéciales	2 153 184	2 153 184
15320		Libération des enseignants	182 570	193 701
15330 - Aide aux EHDAA				
15331		Aide additionnelle aux EDAA	26 452 355	29 128 258
15332		Ajout de ressources pour les élèves handicapés ou en DAA	4 413 013	4 413 013
15333		Aide additionnelle aux élèves handicapés et TGC - Enseignement	34 740 513	39 282 642
15333		Aide additionnelle aux élèves handicapés et TGC - Autres dépenses éducatives	5 161 790	5 730 789
15340 - Services régionaux et suprarégionaux				
15341		Postes d'enseignants additionnels	1 221 036	1 303 571
15342		Ajustements pour autres ressources éducatives	1 171 606	1 275 033
15360		Financement des points de services MEQ-MSSS	300 914	327 488
15370 - Mesures liées aux conditions de travail				
15373 V1	C	Volet 1 - Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDAA	2 784 689	2 784 689
15373 V2	C	Volet 2 - Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDAA au secondaire	1 483 439	1 483 439
15374	C	Libération des enseignants	244 531	244 531
15375	C	Libération ponctuelle des enseignants	231 335	231 335
15376	C	Prévention et intervention rapide	712 725	712 725
15377	C	Professionnels en soutien à la réussite des élèves	1 054 090	1 147 142
15378	C	Soutien à la composition de la classe en FGA et en FP	122 156	122 156
15379	C	Stabilité des équipes-écoles	229 514	229 514
???	???	Composition de la classe	N/A	3 850 388
???	???	Services d'accueil et francisation (SASAF)	N/A	160 666
		Total	84 018 473	**96 171 597**
Famille - Régions et petits milieux				
15550		Soutien de l'offre régionale en FP - volet 5	44 118	45 763
15560		Vitalité des petites communautés (incluant 15001 v3 et 15540)	125 186	68 119
		Total	169 304	**113 882**
Total - Ajustements aux allocations de base pour les activités éducatives			**140 268 696**	**159 885 500**
Famille - Allocations supplémentaires accordées *a priori*				
30010 - Services de garde				
30011		Financement lié à la fréquentation (Volets 1 à 3)	9 005 525	10 261 236
30012 V1		Volet 1 : Financement lié au besoin de EHDAA en SDG	3 047 989	3 337 042
30012 V2		Volet 2 : Financement lié à la taille du point de service	494 334	534 934
30012 V3	D	Volet 3 : Temps de concertation et de planification	221 904	234 722
30147		Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour	188 189	195 682
30181		Volet 1 - Formation, perfectionnement en sécurité de l'information	48 700	48 700
30181		Volet 2 - Infonuagique et cyberdéfense	816 581	1 599 242
30182		Infrastructures de télécommunication	185 187	186 150
Total - Allocations supplémentaires *a priori*			**5 002 884**	**16 397 708**
TOTAL			**145 271 580**	**176 283 208**

Note 1 :
P = Protégée
D = Dédiée
C = Conventionnée

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements

CADRE BUDGÉTAIRE DES INVESTISSEMENTS BUDGET INITIAL 2024-2025

PARAMÈTRES INITIAUX 2024-2025

(excluant les projets de construction d'école)

	Budget RÉVISÉ 2023-2024	Budget INITIAL 2024-2025	variation
	Selon paramètres INITIAUX (7 juillet 2023)	Selon paramètres initiaux (18 juillet 2024)	
Crédits autorisés			
ALLOCATIONS DE BASE et MAO	$	$	$
Base	60 826	60 826	-
MAO (incluant Soutien à la persévérance : Sous-mesure 18014)	3 816 787	3 469 115	(347 672)
MAO - acquisition de matériel didactique pour les nouveaux programmes	N/A	2 464 767	2 464 767
SOUS-TOTAL	**3 877 613**	**5 994 708**	2 117 095
ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES A PRIORI ET PARTICULIÈRES			
Adaptation scolaire (# 30810)	496 491	474 595	(21 896)
Développement informatique (# 50750)	592 812	587 192	(5 620)
Mise aux normes des infrastructures technologiques (50760)	3 976 289	3 929 128	(47 161)
Infrastructures de télécommunication (sous-mesure 50793)	584 973	460 979	(123 994)
SOUS-TOTAL	**5 650 565**	**5 451 894**	(198 671)
ALLOCATIONS - MAINTIEN D'ACTIFS			
Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux pers. handicapées (30850)	300 699	-	(300 699)
Maintien des bâtiments (50621)	31 071 780	18 822 978	(12 248 802)
Résorption du déficit de maintien (50622)	15 657 203	3 291 911	(12 365 292)
Réfection et transformation des bâtiments (50624)	3 728 571	3 415 165	(313 406)
Travaux prioritaires en maintien d'actifs (50627)	N/A	10 625 593	10 625 593
SOUS-TOTAL	**50 758 253**	**36 155 647**	(14 602 606)
	60 286 431	**47 602 249**	**(12 684 182)**
Dépenses			
Maintien des bâtiments	31 071 780	18 822 978	(12 248 802)
Résorption du déficit de maintien	15 657 203	3 291 911	(12 365 292)
Travaux prioritaires en maintien d'actifs	-	10 625 593	10 625 593
Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux pers. handicapées	300 699	-	(300 699)
Adaptation scolaire	496 491	474 595	(21 896)
Développement informatique	592 812	587 192	(5 620)
Mise aux normes des infrastructures technologiques	3 976 289	3 929 128	(47 161)
Infrastructures de télécommunication	584 973	460 979	(123 994)
Mobilier, appareillage et outillage (MAO)	3 162 698	2 863 141	(299 557)
Mobilier, appareillage et outillage - Achats de matériel didactique pour les nouveaux programmes	-	2 464 767	2 464 767
Mobilier, appareillage et outillage - Soutien à la persévérance	714 915	666 800	(48 115)
Divers projets en technologie de l'information	343 971	-	(343 971)
Divers projets en réfection et en transformation des bâtiments (RTB)	3 384 600	3 415 165	30 565
DÉPENSES TOTALES	**60 286 431**	**47 602 249**	**(12 684 182)**
Solde	**-**	**-**	**-**

Ministère
de l'Éducation
Québec

Secteur du financement et du budget

Québec, le 17 juin 2024

Aux directrices générales et aux directeurs généraux
des centres de services scolaires et des commissions scolaires

Mesdames, Messieurs,

Le 5 juin 2024, le gouvernement a édicté le Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2024-2025. Dans ce règlement, les paramètres habituels ont été indexés de -0,10 %, s'établissant ainsi :

- un montant de base de 260 328 $;
- un montant par élève de 867,79 $ pour les organismes scolaires dont le nombre admissible d'élèves est égal ou supérieur à 1 000 élèves pondérés;
- un montant par élève de 1 128,80 $ pour les autres organismes scolaires.

Aussi, comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le taux pour l'ensemble des centres de services scolaires a été publié le 15 juin 2024 à la *Gazette officielle du Québec*.

Le taux de taxe scolaire applicable pour tous les centres de services scolaires est de 0,09152 $ par 100 $ de l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables. De plus, le taux applicable pour l'année scolaire 2024-2025 à toute taxe scolaire exigible est de 10 %.

Comme l'année dernière, la révision des paramètres du montant pour le financement de besoins locaux (MFBL) ainsi que de la taxe scolaire entraîne une diminution des revenus de la taxe scolaire et de la subvention d'équilibre fiscal, lesquels sont entièrement compensés par l'allocation de la mesure 17042 – Compensation pour limitation de la hausse de la taxe scolaire ainsi que par l'allocation de base du transport scolaire.

Il est à noter qu'une nouvelle édition du document B – Calcul de l'allocation de base pour l'organisation des services et du montant de financement de besoins locaux du 17 juin 2024 est disponible sur le site Productions. Les calculs du MFBL, de l'allocation de la mesure 17042 et de l'allocation générée par l'allocation de base du transport scolaire sont détaillés à la page 7.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Dany Roy CPA, ASC
Sous-ministre adjoint

p. j. : 1
c. c. : Directions des ressources financières

1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

ANNEXE C

ÉVOLUTION DU COMPTE DE TAXE SUR UNE PROPRIÉTÉ MOYENNE
2024-2025

	2023-2024 Évaluation moyenne après exemption 387 000 $	2024-2025 Évaluation moyenne après exemption 427 000 $	Augmentation	
	Taxe scolaire fixée par la loi applicable sur la valeur excédant 25 000 $	Taxe scolaire fixée par la loi applicable sur la valeur excédant 25 000 $		
Compte de taxe moyen en $	376 $	392 $	16 $	4,1%
Taux de la taxe scolaire (du 100 $ d'évaluation uniformisée)	0,0973 $	0,09152 $		

Source : SRF
2024-06-26

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Budget initial

2024-2025

Comité de répartition des ressources extraordinaire	le 2 juillet 2024
Conseil d'administration	**le 27 août 2024**
Comité consultatif de gestion	le 24 septembre 2024

Source : SRF
Août 2024

Faits saillants

A. AVIS AU LECTEUR

Le présent budget initial s'appuie sur les règles budgétaires et les paramètres initiaux du MEQ pour 2024-2025, tels que déposés le 18 juillet 2024.

Ce budget s'appuie également sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources établis par le CSSMI pour l'année 2024-2025, conformément à son processus budgétaire et à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le budget initial est présenté selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui sous-tendent le régime financier des centres de services scolaires.

De plus, ce budget respecte les conditions habituelles d'équilibre budgétaire exigées par le MEQ.

B. RÈGLES BUDGÉTAIRES ET PARAMÈTRES DE INITIAUX DU MEQ POUR L'ANNÉE 2024-2025

La présente section a pour objectif de faire un résumé des principales modifications des règles budgétaires et des paramètres initiaux du MEQ.

1. FONCTIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2024-2025 À 2026-2027

- Sauf exception, le financement des dépenses salariales et non salariales a été indexé pour l'année 2024-2025.

- Certains changements concernent les mesures dédiées, protégées ou sans contraintes, soient :
  - Ajout de nouvelles mesures;
  - Bonification de mesures;
  - Modification de mesures;
  - Regroupement ou retrait de mesures.

  (Annexe A)

- Les nouvelles mesures reliées aux renouvellements des conventions collectives 2023-2028 ne sont pas incluses dans les règles budgétaires et les paramètres initiaux, elles seront intégrées ultérieurement lors d'un amendement des règles budgétaires 2024-2025.

  De plus, l'indexation des mesures reliées aux conventions collectives 2020-2023 sera intégrée à cet amendement.

- Les sommes octroyées pour la mesure 15026 – Plan de rattrapage de l'année 2024-2025 totalisant 3 M$, peuvent être dépensées jusqu'au 30 juin 2025, contrairement aux soldes de l'année 2023-2024 qui doivent être dépensés avant le 30 novembre 2024.

- La clientèle considérée à la FGA pour le financement de l'allocation de base pour les activités éducatives (enveloppe fermée) a été modifiée.

- La poursuite du programme Offensive construction est confirmé pour l'année 2024-2025.

- Le modèle de financement pour les élèves HDAA est maintenu pour l'année 2024-2025. Cependant, le MEQ mentionne que des travaux devant mener à un nouveau modèle de financement pour les services aux élèves ayant des besoins particuliers sont toujours en cours. Leurs conclusions pourraient mener à la mise en place de nouvelles normes d'allocation au cours des présentes règles budgétaires triennales.

2. INVESTISSEMENTS 2024-2025 À 2026-2027

- Une diminution de (14,6 M$) des sommes allouées aux maintiens d'actifs est constatée. À cette réduction de subventions s'ajoutent de nouvelles directives à respecter. Ces modifications auront des impacts importants sur la réalisation des projets.

- Une diminution du montant alloué pour l'acquisition de mobilier, appareillage et outillage (MAO) et des autres allocations supplémentaires d'un montant global de (550 k$).

- Un montant de 2,5 M$ est alloué pour l'acquisition de matériel didactique pour le nouveau programme – Culture et citoyenneté québécoise.

(Annexe B)

C. SOMMAIRE DU BUDGET

1. LA SYNTHÈSE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Le présent budget renferme les crédits qui seront disponibles pour l'année scolaire 2024-2025. **Ces crédits totalisent 691,5 M$ de revenus et 693,3 M$ de dépenses. Le déficit de 1,8 M$ est autorisé par le MEQ.**

Les revenus font l'objet d'une répartition budgétaire prévoyant :

- **76,6 % en allocations du Ministère;**
- **16,9 % pour la taxe scolaire;**
- **6,5 % d'autres revenus;**

De plus, la répartition budgétaire des dépenses prévoit :

- **84,2 % des budgets consacrés aux établissements;**
- **4,7 % au transport scolaire;**
- **7,6 % au service de la dette;**
- **3,5 % à l'administration (excluant l'administration des établissements).**

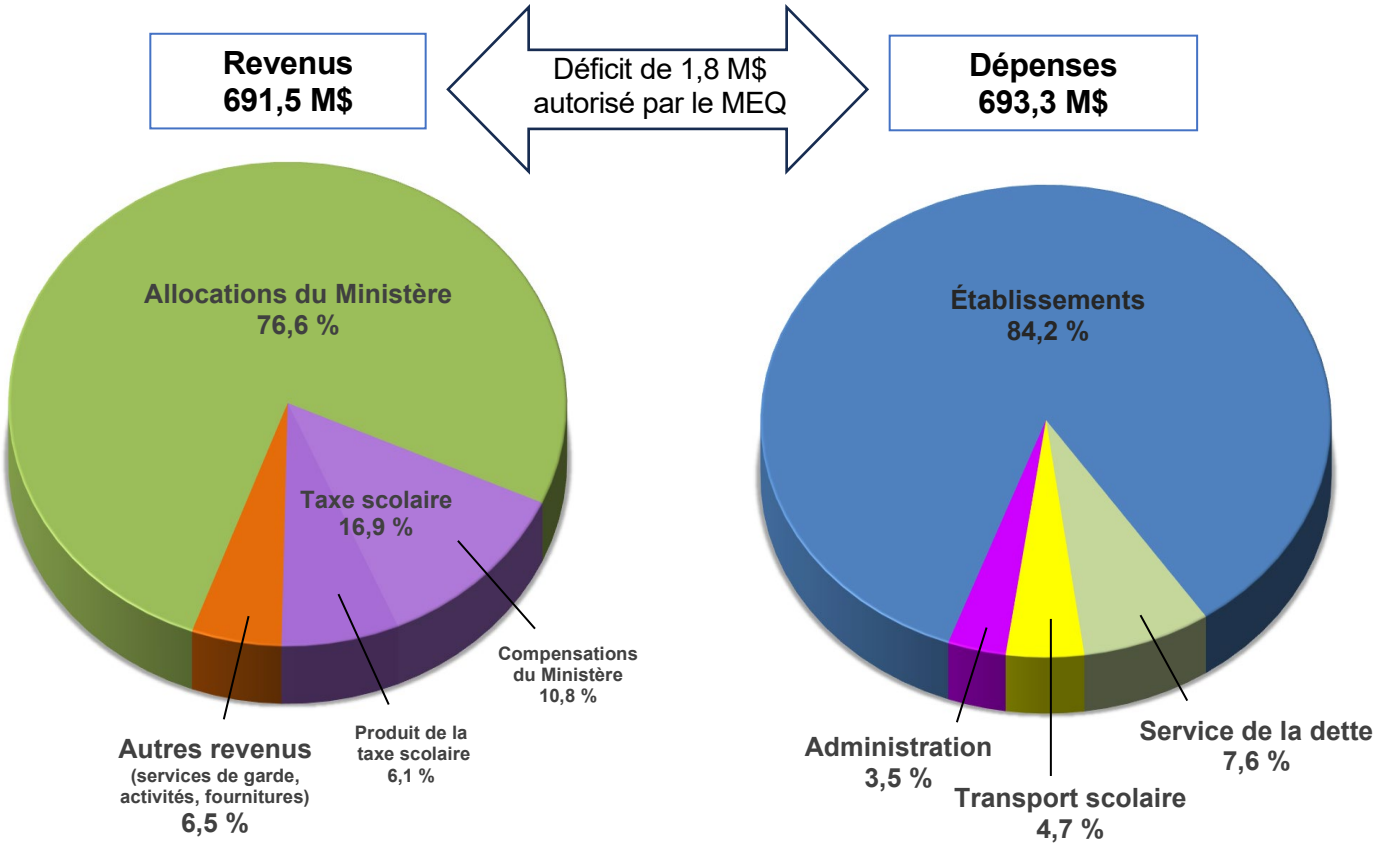

2. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES*

Les effectifs scolaires sur lesquels s'appuie le budget initial pour l'année 2024-2025 totalisent 43 361, ce qui présente une **croissance scolaire globale prévisionnelle de 623 élèves**.

	2023-2024	**2024-2025**	Écart
Préscolaire	3 336	**3 381**	45
Primaire	21 236	**20 992**	(244)
Secondaire général	15 885	**16 491**	606
Adultes en formation générale	1 116	**1 116**	0
Formation professionnelle	1 165	**1 381**	216
TOTAL	42 738	**43 361**	623

***** Excluant la clientèle autofinancée.

3. LA TAXE SCOLAIRE

- Les faits saillants de la taxe scolaire pour l'année 2024-2025 sont :
  - Diminution du taux de taxation à 0,09152 $ (0,09730 $ en 2023-2024) par 100 $ d'évaluation uniformisée ajustée de l'immeuble qui excède 25 000 $.
  - Maintien de l'exemption récurrente de l'ordre de 25 000 $ sur la valeur des immeubles imposables.
  - Maintien à 10 % du taux d'intérêt applicable pour l'année 2024-2025 sur les comptes de taxe scolaire en souffrance.

- Le compte de taxe scolaire d'une propriété moyenne située sur le territoire du CSSMI augmentera de 16 $, soit 4,1 % en 2024-2025. Cette augmentation est attribuable à la hausse de l'évaluation des propriétés.

  (Annexe C)

4. LES BUDGETS ADOPTÉS PAR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Le présent budget renferme les crédits budgétaires des établissements.

Les budgets sont en équilibre et ont été adoptés par les conseils d'établissement.

Conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* et à la délégation de pouvoirs (SIP-08 #98), le directeur général a approuvé les budgets des établissements le 28 juin 2024.

5. LES ÉVENTUALITÉS

Certains éléments importants pourraient avoir un impact sur les hypothèses utilisées pour élaborer le budget initial 2024-2025, notamment :

- L'ouverture en cours d'année du nouveau centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Sainte-Thérèse et le financement qui sera alloué par le MEQ;
- Le niveau de financement qui sera alloué par le MEQ pour le paiement des rétroactivités salariales reliées aux renouvellements des conventions collectives ;
- Les impacts financiers occasionnés par le transfert de l'équipement roulant vers le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), s`il y a lieu;
- La confirmation par le MEQ des allocations reliées aux nouvelles conventions collectives ou de toute autre allocation en cours d'année;
- Toute annonce gouvernementale ayant une incidence sur les crédits budgétaires du CSSMI;
- Les nouvelles directives du MEQ en matière de gestion financière, s'il y a lieu;
- L'application de nouvelles normes comptables, s'il y a lieu;
- L'approche des gestionnaires sur l'utilisation de leur budget;
- Les éléments suivants qui seront connus précisément uniquement lors de la préparation du rapport financier :
  - Service de la dette (intérêts sur les comptes de taxe scolaire, intérêts sur les emprunts temporaires, frais financiers, etc.);
  - Variation de la provision pour avantages sociaux futurs;
  - Absentéisme à long terme;
  - Consommation énergétique;
  - Dons de terrains qui pourraient être officialisés avant le 30 juin;
- Tout autre élément inconnu au moment de préparer le budget initial.

Le budget révisé qui sera présenté au comité de vérification de février 2025 fera état de l'évolution de la situation financière du CSSMI en cours d'année.

6. ENJEUX BUDGÉTAIRES POUR LES ANNÉES 2025-2026 ET SUIVANTES

Les décisions financières qui seront prises pour les années 2025-2026 et suivantes devront tenir compte des projets d'investissements majeurs qui auront un impact sur le budget de fonctionnement du CSSMI au cours des prochaines années, notamment :

- Constructions de plusieurs écoles primaires et d'une école secondaire;
- Agrandissement de plusieurs écoles primaires et d'une école secondaire.

Ces projets sont accordés par le MEQ à la suite d'une croissance de la clientèle, qui engendrera une augmentation du financement. Comme la croissance de la clientèle s'échelonne sur les années qui précèdent l'ouverture ou l'agrandissement des établissements, elle peut engendrer des marges de manœuvre budgétaires. Une analyse sera effectuée annuellement afin d'évaluer cet enjeu.

Synthèse des crédits budgétaires

CSSMI

BUDGET INITIAL

2024-2025

	Budget révisé 2023-2024 $	Budget initial 2024-2025 $
LES REVENUS		
- Les allocations du MEQ	459 149 032	**529 511 344**
- Les revenus spécifiques	46 256 759	**44 887 972**
- La taxe scolaire		
Le produit de la taxe scolaire	40 247 269	42 159 644
Subvention d'équilibre fiscale	60 876 786	58 895 877
Compensation pour limitation de la hausse de la taxe scolaire (m17042)	11 462 907	16 073 137
Sous-total	**112 586 962**	**117 128 658**
TOTAL:	617 992 753	**691 527 974**
LES DÉPENSES		
- Les écoles primaires	253 272 164	**288 180 746**
- Les écoles secondaires	165 324 223	**187 332 873**
- Les centres de formation générale aux adultes	14 662 374	**15 706 358**
- Les centres de formation professionnelle	23 309 393	**29 817 734**
- Les services	21 075 400	**22 357 423**
- Les dépenses d'établissement gérées en fidéicommis	54 024 684	**60 096 050**
- Les dépenses corporatives	4 954 069	**5 557 576**
- Le transport scolaire	28 943 703	**32 711 027**
- Le service de la dette	55 329 189	**52 493 195**
- Les dépenses non attribuables à un centre de coûts	550 000	**550 000**
- Les ristournes générales de taxes (non spécifiquement imputées)	(2 075 554)	**(2 137 821)**
- Rétention *a priori* non distribuée	-	**1 555 672**
TOTAL :	619 369 646	**694 220 835**
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice (autorisé par le MEQ) avant Autres éléments	(1 376 893)	**(2 692 861)**
Autres éléments		
- Don de terrain de la nouvelle école primaire de Mirabel - Domaine-Vert Nord 2	2 300 000	-
- Anticipation de surplus	890 000	890 000
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice (autorisé par le MEQ)	**1 813 107**	**(1 802 861)**
Déficit maximum autorisé par le MEQ :		
Appropriation de surplus accumulés autorisée par le MEQ		**(4 873 119)**

Centre de services scolaire des Mille-Îles
Québec

Analyse des écarts budgétaires
Budget initial 2024-2025 vs Budget révisé 2023-2024

	$ Budget révisé	$ Budget initial	$ Écart
Excédent des dépenses sur les revenus	1 813 107	(1 802 861)	(3 615 968)
ÉCART NET À EXPLIQUER	1 813 107	(1 802 861)	(3 615 968)

1- Renversement des éléments non récurrents 2023-2024

- Don de terrain pour la nouvelle école primaire de Mirabel DVN2	(2 300 000)	
- Divers	48 596	
Impact net sur le budget initial 2024-2025		**(2 251 404)**

2- Mise à jour des enveloppes selon les O.O.P.C. et autres ajustements techniques
(incluant indexation)

Mise à jour des autres enveloppes selon les coûts de système (net des ajustements de subvention)	(377 413)	
Anticipation du déficit de transport au 30 juin 2025	(350 000)	
Réévaluation du service de la dette (amortissement et intérêts)	(637 151)	
Impact net sur le budget initial 2024-2025		**(1 364 564)**

Impact budgétaire net au budget initial 2024-2025	**(3 615 968)**

Annexes

MESURES DÉDIÉES, PROTÉGÉES, CONVENTIONNÉES ET AUTRES

ANNÉE 2024-2025

Mesure	Catégorie (Note 1)	Description	2023-2024 a priori et a posteriori	2024-2025 a priori et a posteriori
			$	$
Famille - Appui à la réussite éducative				
15001		Seuil minimal de services aux élèves - Organismes scolaires	3 380 950	3 612 287
15002		Services professionnels - Organismes scolaires	1 422 716	1 907 999
15010 - Milieu défavorisé				
15011	D	Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé	302 554	297 249
15012	P	Aide alimentaire	1 006 297	1 083 248
15014	D	Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé	N/A	49 892
15015	D	Réussite en lecture, en écriture et en mathématique au primaire	952 873	950 206
15020 - Soutien à la persévérance				
15021	P	Volet 1 : Programme de tutorat primaire et secondaire	1 990 832	2 121 785
15021	P	Volet 2 : Programme de tutorat FGA et FP	273 644	291 020
		Volet 3 : Agents en soutien au lien école-famille en milieu défavorisé (voir M15014)	52 973	N/A
15023	D	À l'école, on bouge!	840 452	913 303
15024	D	Aide aux parents	150 815	160 866
15025	D	Seuil minimal de services pour les écoles	13 341 454	14 584 104
15026		Volet 1 : Plan de rattrapage - Services d'accompagnement et de tutorat	3 745 666	N/A
15026		Volet 2 : Plan de rattrapage - Activités éducatives spécialisées pour les EHDAA	6 603 069	2 928 668
15026		Volet 3 : Plan de rattrapage - Services d'accueil e de soutien à l'apprentissage du français	176 005	50 569
15026		Volet 4 : Plan de rattrapage - Soutien à la persévérance en FGA et FP	152 678	N/A
15026		Cours d'été	N/A	230 000
15027	P	Soutien à la réussite éducative des élèves doués	364 320	393 962
15028	P	Activités parascolaires au secondaire	4 713 904	5 107 085
15030 - Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école				
15031	P	Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	195 330	211 586
15040 - Projets pédagogiques particuliers				
15041		Parcours de formation axée sur l'emploi	94 046	126 882
15043		Fréquentation et réussite des jeunes en formation professionnelle	94 810	N/A
15044		Activités d'exploration professionnelle pour les adultes en formation générale	3 736	N/A
15050 - Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration				
15051		Accueil et francisation - montant *a priori*	1 027 335	1 616 352
15052		Accueil et francisation - montant *a posteriori*	300 000	300 000
15055	D	Agents de soutien à l'accueil et à l'intégration des élèves immigrants	136 480	145 677
15080 - Développement pédagogique et numérique				
15082		Ressources éducatives numériques	411 843	443 115
15083		RÉCIT	273 217	294 673
15084	D	Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques	562 525	605 239
15086		Soutenir le leadership « pédagonumérique » à la FGJ et à la FGA	130 801	149 853
15087		Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie	728 640	813 293
15100 - Lecture à l'école				
15103	P	Volet 1 : Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires	618 737	668 729
15103	P	Volet 2 : Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (enseignants)	413 106	428 313
15140 - Mesures liées aux conditions de travail				
15144	C	Compensation liée à l'organisation des groupes en FGA	72 594	72 594
15145	C	Perfectionnement du personnel professionnel	45 556	45 556
15148	C	Soutien enseignants spécialistes préscolaire et primaire	653 860	653 860
15150 - Mesures liées à l'insertion professionnelle				
15152	C	Insertion des enseignants en début de carrière	331 118	331 118
15153	D	Soutien à l'organisation du programme de mentorat	223 306	223 306
15154	C	Libération occasionnelle d'enseignants mentorés	361 607	361 607
15155	C	Enseignants mentors	1 454 805	1 454 805
15156		Octroi de contrats de suppléance	779 849	2 073 034
15157	???	Aides à la classe	420 592	7 411 829
???	???	Ressources à demi-temps	N/A	542 683
15158 v1		Soutien aux actions de valorisation	100 552	301 884
15158 v2		Bienveillance au sein des équipes	108 826	115 771
15158 v3		Collaboration entre les membres des équipes	N/A	105 300
15160 Activités éducatives innovantes en FGA				
15161	D	Soutien au rehaussement et au maintien des comp. en littératie des adultes	48 639	52 330
15166	D	Accroche-toi en formation générale adulte	437 670	475 226
15167		Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les centres d'éducation des adultes	8 755	N/A
15168	D	Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire	269 177	309 796
15170 - Mesures liées aux conditions de travail				
15171	C	Surveillance au préscolaire et au primaire	1 004 583	2 274 529
15173	C	Encadrement des stagiaires - personnel de soutien	135 862	135 862
15176	C	Santé et mieux-être	18 380	18 380
15178		Incitatifs financiers et mesure admin. pour atténuer les effets de la rareté de main-d'oeuvre	À venir	-
15179		Entente rareté de main-d'œuvre	856 837	-
15180 - Activités culturelles				
15182	D	La culture à l'école - ateliers culturels - montant *a priori*	56 415	60 478
15186	P	Sorties scolaires en milieu culturel	1 296 482	1 401 876

Mesure	Catégorie (Note 1)	Description	2023-2024 a priori et a posteriori	2024-2025 a priori et a posteriori
15190 - Activités éducatives innovantes en formation professionnelle				
15191 v1	D	Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de RAC et compétences en FP	55 398	212 137
15191 v2		Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle	123 879	N/A
15193		Récit régional en formation professionnelle	125 541	134 559
15194		Soutien aux services aux entreprises	146 597	155 979
15197	D	Accroche-toi en formation professionnelle	482 640	637 394
15199		Soutien aux initiatives pour offrir formation à temps partiel en santé	50 000	50 000
15200 - Soutien au déploiement des contenus et activités obligatoires				
15200 v1		Volet 1 - Éducation à la sexualité	108 575	120 511
15200 v2		Volet 2 - Contenus en orientation scolaire et professionnelle	22 153	24 108
15200 v3		Volet 2 - Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	25 272	29 371
15230 Programmes et projets particuliers				
15231	D	École accessible et inspirante	1 793 591	1 948 710
15232	P	Soutien financier aux programmes et projets particuliers	À venir	1 379 473
		Total	**56 080 919**	**63 600 021**
Famille - Adaptation scolaire				
15310 - Intégration des élèves				
15311		Services d'intégration en classe ordinaire des élèves H	950 960	956 033
15312	D	Soutien à l'intégration en classe ordinaire des EHDAA	408 053	441 300
15313	P	Soutien à l'ajout de classes spéciales	2 153 184	2 153 184
15320		Libération des enseignants	182 570	193 701
15330 - Aide aux EHDAA				
15331		Aide additionnelle aux EDAA	26 452 355	29 128 258
15332		Ajout de ressources pour les élèves handicapés ou en DAA	4 413 013	4 413 013
15333		Aide additionnelle aux élèves handicapés et TGC - Enseignement	34 740 513	39 282 642
15333		Aide additionnelle aux élèves handicapés et TGC - Autres dépenses éducatives	5 161 790	5 730 789
15340 - Services régionaux et suprarégionaux				
15341		Postes d'enseignants additionnels	1 221 036	1 303 571
15342		Ajustements pour autres ressources éducatives	1 171 606	1 275 033
15360		Financement des points de services MEQ-MSSS	300 914	327 488
15370 - Mesures liées aux conditions de travail				
15373 V1	C	Volet 1 - Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDAA	2 784 689	2 784 689
15373 V2	C	Volet 2 - Soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDAA au secondaire	1 483 439	1 483 439
15374	C	Libération des enseignants	244 531	244 531
15375	C	Libération ponctuelle des enseignants	231 335	231 335
15376	C	Prévention et intervention rapide	712 725	712 725
15377	C	Professionnels en soutien à la réussite des élèves	1 054 090	1 147 142
15378	C	Soutien à la composition de la classe en FGA et en FP	122 156	122 156
15379	C	Stabilité des équipes-écoles	229 514	229 514
???	???	Composition de la classe	N/A	3 850 388
???	???	Services d'accueil et francisation (SASAF)	N/A	160 666
		Total	84 018 473	**96 171 597**
Famille - Régions et petits milieux				
15550		Soutien de l'offre régionale en FP - volet 5	44 118	45 763
15560		Vitalité des petites communautés (incluant 15001 v3 et 15540)	125 186	68 119
		Total	169 304	**113 882**
Total - Ajustements aux allocations de base pour les activités éducatives			**140 268 696**	**159 885 500**
Famille - Allocations supplémentaires accordées *a priori*				
30010 - Services de garde				
30011		Financement lié à la fréquentation (Volets 1 à 3)	9 005 525	10 261 236
30012 V1		Volet 1 : Financement lié au besoin de EHDAA en SDG	3 047 989	3 337 042
30012 V2		Volet 2 : Financement lié à la taille du point de service	494 334	534 934
30012 V3	D	Volet 3 : Temps de concertation et de planification	221 904	234 722
30147		Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour	188 189	195 682
30181		Volet 1 - Formation, perfectionnement en sécurité de l'information	48 700	48 700
30181		Volet 2 - Infonuagique et cyberdéfense	816 581	1 599 242
30182		Infrastructures de télécommunication	185 187	186 150
Total - Allocations supplémentaires *a priori*			**5 002 884**	**16 397 708**
TOTAL			**145 271 580**	**176 283 208**

Note 1 :
P = Protégée
D = Dédiée
C = Conventionnée

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements

CADRE BUDGÉTAIRE DES INVESTISSEMENTS BUDGET INITIAL 2024-2025

PARAMÈTRES INITIAUX 2024-2025

(excluant les projets de construction d'école)

	Budget RÉVISÉ 2023-2024	Budget INITIAL 2024-2025	variation
	Selon paramètres INITIAUX (7 juillet 2023)	Selon paramètres initiaux (18 juillet 2024)	
Crédits autorisés			
ALLOCATIONS DE BASE et MAO	$	$	$
Base	60 826	60 826	-
MAO (incluant Soutien à la persévérance : Sous-mesure 18014)	3 816 787	3 469 115	(347 672)
MAO - acquisition de matériel didactique pour les nouveaux programmes	N/A	2 464 767	2 464 767
SOUS-TOTAL	**3 877 613**	**5 994 708**	2 117 095
ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES A PRIORI ET PARTICULIÈRES			
Adaptation scolaire (# 30810)	496 491	474 595	(21 896)
Développement informatique (# 50750)	592 812	587 192	(5 620)
Mise aux normes des infrastructures technologiques (50760)	3 976 289	3 929 128	(47 161)
Infrastructures de télécommunication (sous-mesure 50793)	584 973	460 979	(123 994)
SOUS-TOTAL	**5 650 565**	**5 451 894**	(198 671)
ALLOCATIONS - MAINTIEN D'ACTIFS			
Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux pers. handicapées (30850)	300 699	-	(300 699)
Maintien des bâtiments (50621)	31 071 780	18 822 978	(12 248 802)
Résorption du déficit de maintien (50622)	15 657 203	3 291 911	(12 365 292)
Réfection et transformation des bâtiments (50624)	3 728 571	3 415 165	(313 406)
Travaux prioritaires en maintien d'actifs (50627)	N/A	10 625 593	10 625 593
SOUS-TOTAL	**50 758 253**	**36 155 647**	(14 602 606)
	60 286 431	**47 602 249**	**(12 684 182)**
Dépenses			
Maintien des bâtiments	31 071 780	18 822 978	(12 248 802)
Résorption du déficit de maintien	15 657 203	3 291 911	(12 365 292)
Travaux prioritaires en maintien d'actifs	-	10 625 593	10 625 593
Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux pers. handicapées	300 699	-	(300 699)
Adaptation scolaire	496 491	474 595	(21 896)
Développement informatique	592 812	587 192	(5 620)
Mise aux normes des infrastructures technologiques	3 976 289	3 929 128	(47 161)
Infrastructures de télécommunication	584 973	460 979	(123 994)
Mobilier, appareillage et outillage (MAO)	3 162 698	2 863 141	(299 557)
Mobilier, appareillage et outillage - Achats de matériel didactique pour les nouveaux programmes	-	2 464 767	2 464 767
Mobilier, appareillage et outillage - Soutien à la persévérance	714 915	666 800	(48 115)
Divers projets en technologie de l'information	343 971	-	(343 971)
Divers projets en réfection et en transformation des bâtiments (RTB)	3 384 600	3 415 165	30 565
DÉPENSES TOTALES	**60 286 431**	**47 602 249**	**(12 684 182)**
Solde	**-**	**-**	**-**

Ministère
de l'Éducation
Québec

Secteur du financement et du budget

Québec, le 17 juin 2024

Aux directrices générales et aux directeurs généraux
des centres de services scolaires et des commissions scolaires

Mesdames, Messieurs,

Le 5 juin 2024, le gouvernement a édicté le Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2024-2025. Dans ce règlement, les paramètres habituels ont été indexés de -0,10 %, s'établissant ainsi :

- un montant de base de 260 328 $;
- un montant par élève de 867,79 $ pour les organismes scolaires dont le nombre admissible d'élèves est égal ou supérieur à 1 000 élèves pondérés;
- un montant par élève de 1 128,80 $ pour les autres organismes scolaires.

Aussi, comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le taux pour l'ensemble des centres de services scolaires a été publié le 15 juin 2024 à la *Gazette officielle du Québec*.

Le taux de taxe scolaire applicable pour tous les centres de services scolaires est de 0,09152 $ par 100 $ de l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables. De plus, le taux applicable pour l'année scolaire 2024-2025 à toute taxe scolaire exigible est de 10 %.

Comme l'année dernière, la révision des paramètres du montant pour le financement de besoins locaux (MFBL) ainsi que de la taxe scolaire entraîne une diminution des revenus de la taxe scolaire et de la subvention d'équilibre fiscal, lesquels sont entièrement compensés par l'allocation de la mesure 17042 – Compensation pour limitation de la hausse de la taxe scolaire ainsi que par l'allocation de base du transport scolaire.

Il est à noter qu'une nouvelle édition du document B – Calcul de l'allocation de base pour l'organisation des services et du montant de financement de besoins locaux du 17 juin 2024 est disponible sur le site Productions. Les calculs du MFBL, de l'allocation de la mesure 17042 et de l'allocation générée par l'allocation de base du transport scolaire sont détaillés à la page 7.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Dany Roy CPA, ASC
Sous-ministre adjoint

p. j. : 1
c. c. : Directions des ressources financières

1035, rue De La Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

ANNEXE C

ÉVOLUTION DU COMPTE DE TAXE SUR UNE PROPRIÉTÉ MOYENNE
2024-2025

	2023-2024 Évaluation moyenne après exemption 387 000 $	2024-2025 Évaluation moyenne après exemption 427 000 $	Augmentation	
	Taxe scolaire fixée par la loi applicable sur la valeur excédant 25 000 $	Taxe scolaire fixée par la loi applicable sur la valeur excédant 25 000 $		
Compte de taxe moyen en $	376 $	392 $	16 $	4,1%
Taux de la taxe scolaire (du 100 $ d'évaluation uniformisée)	0,0973 $	0,09152 $		

Source : SRF
2024-06-26